



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
Vals d'Aix et Isable

DE2023\_0806\_20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

### PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GÉRY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHÉLIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

### SUPPLEES :

### ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Frédéric SIMON

### POUVOIRS :

Monsieur Christian BRAY par Madame Dominique MIGNERY  
Monsieur Marius DAVAL par Monsieur Alain GOFFOZ  
Monsieur Sébastien PERROTON par Monsieur Emmanuel SAPEY  
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

**OBJET : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs, comité de programmation LEADER Loire 2023-2027**

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_20-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu les statuts la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable et plus particulièrement, la compétence en matière d'élaboration, de suivi et d'animation des politiques contractuelles de développement local passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre partenaire,

Vu la délibération n° 37 du conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant la candidature Loire au programme européen de développement rural LEADER, programmation 2023-2027,

Vu la notification par l'autorité de gestion régionale en date du 5 mai 2023 et actant de la sélection du GAL Loire,

Vu la candidature LEADER Loire établissant la composition du comité de programmation LEADER Loire, instance décisionnelle du GAL Loire,

Vu la composition du collège public établie comme suit dans la candidature validée par le partenariat :

	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Forez	8	8
Roannais	8	8
Pilat	4	4
Région	1	1
Total	21	21

Concernant le roannais et considérant la population il est établi que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable dispose d'un siège au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

Il est proposé d'attribuer le siège de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable comme suit :

Titulaires	Suppléants
Georges BERNAT	Jean Claude RAYMOND

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

Désigner le représentant de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

**Article 1 :** Désigne Monsieur Georges BERNAT, titulaire et Monsieur Jean Claude RAYMOND, suppléant, les représentants de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 08 juin 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_20-DE

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu*

de la réception en Sous-Préfecture le : 14/06/23  
et de la publication le : 14/06/23

Le Président,



RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/06/2023 042-244200614-20230608-DE2023_0806_20-DE

